

GOUVERNANCE

FAITS SAILLANTS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'administration a considérablement changé à la fin de l'exercice financier précédent et au début de la nouvelle année, huit nouveaux administrateurs ayant été nommés pendant les mois de février et d'avril 2005.

De plus, un nouveau président du Conseil, Guy Fournier, a été nommé en octobre 2005 en remplacement de Carole Taylor, qui a quitté son poste en mars 2005. Conformément aux dispositions de la *Loi sur la radiodiffusion*, le président-directeur général a assuré l'intérim de la présidence du Conseil.

EXAMEN COMPLET DE LA GOUVERNANCE À CBC | RADIO-CANADA

Le sujet de la gouvernance, et particulièrement la gouvernance des sociétés d'État, a donné lieu à de nombreux développements en 2005. Pour aider le Conseil d'administration à déterminer les priorités de CBC | Radio-Canada en la matière, la direction a produit un bulletin d'évaluation de l'état actuel de la gouvernance dans la Société, en examinant les développements à l'externe et à l'interne qui touchent CBC | Radio-Canada dans ce domaine, et en s'appuyant notamment sur les trois documents suivants :

- PAPPORT DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CANADIENS ET DES CANADIENNES EXAMEN DU CADRE DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CANADIENNES (FÉVRIER 2005);
- RAPPORT 2005 DU BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE : CHAPITRE 7 GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (FÉVRIER 2005):
- RAPPORT SUR L'EXAMEN SPÉCIAL DE CBC | RADIO-CANADA DU BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRAL E (NOVEMBRE 2005).

Le bulletin d'évaluation a permis de dégager un certain nombre de recommandations que le Conseil et la direction pourraient mettre en œuvre en 2006–2007 pour s'assurer que CBC | Radio-Canada suit le rythme des nouveaux développements en matière de gouvernance.

RAPPORT SUR LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 1998, le Conseil d'administration a adopté un mandat pour le Conseil, le président du Conseil, le président-directeur général, les administrateurs et les membres des Comités. Tous ces mandats déterminent les rôles et les responsabilités de chacun des éléments qui font partie de la structure de la gouvernance de CBC | Radio-Canada. Ces mandats ont été largement révisés en 2002 et sont revus périodiquement et mis à jour au besoin afin de s'assurer qu'ils continuent de bien guider le Conseil, de tenir compte des nouveaux enjeux et de refléter les meilleures pratiques actuelles.

Les principales responsabilités du Conseil sont les suivantes:

- APPROBATION DE L'ORIENTATION STRATÉGIQUE AINSI QUE DU PLAN D'ENTREPRISE ET DES PLANS DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ.
- SUPERVISION DU CADRE DE GESTION DES RISQUES POUR S'ASSURER QUE LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AUX AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ SONT CERNÉS ET GÉRÉS DE MANIÈRE ADÉQUATE.
- APPROBATION DU PLAN DE RELÈVE DE LA HAUTE DIRECTION CONÇU PAR LA DIRECTION, DE LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE RELATIONS INDUSTRIELLES ET DU CADRE GLOBAL DE POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ.
- SUPERVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION ET DES PRATIQUES AFIN DE S'ASSURER DE LA DISPONIBILITÉ ET DE L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION POUR LES PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION.

GOUVERNANCE

- ÉVALUATION DES PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS.
- SUPERVISION DES PLANS ET DES POLITIQUES EN PLACE POUR ASSURER DES COMMUNICATIONS EFFICACES AVEC LE PARLEMENT, LE PUBLIC ET LES PARTIES INTÉRESSÉES.

INDÉPENDANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis 1991, les rôles du président du Conseil et du président-directeur général sont séparés, conformément aux dispositions de la *Loi sur la radiodiffusion*. Toutefois, la *Loi* prévoit aussi qu'en cas de vacance du poste de président du Conseil, le président-directeur général assure l'intérim.

Le président-directeur général est le seul administrateur qui est aussi un membre de la haute direction. Les administrateurs se réunissent périodiquement sans la présence des hauts dirigeants et, à l'occasion, en l'absence du président-directeur général, pour avoir l'occasion de discuter de dossiers sensibles.

CONFLIT D'INTÉRÊTS ET CODE DE CONDUITE

Tous les administrateurs sont soumis aux règles en matière de confidentialité, de code de conduite et de conflit d'intérêts, et sont tenus de dévoiler l'existence de tout conflit d'intérêts potentiel ou réel en temps opportun afin que l'on puisse les gérer adéquatement.

GOUVERNANCE

LA POSITION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chaque année, le Conseil a, entre autres responsabilités, la tâche d'établir les objectifs pour le prochain exercice et d'évaluer le rendement du président-directeur général pour l'exercice précédent. Ces deux processus appuient, documentent et renforcent la responsabilisation du président-directeur général à l'égard du Conseil.

ÉVALUATION DU CONSEIL

En 2004, le Conseil, avec l'aide de spécialistes de l'extérieur retenus spécialement à cette fin, a conçu et mis en place un processus d'évaluation pour évaluer son efficacité en tant que Conseil d'administration. Étant donné les grands changements survenus dans la composition du Conseil au début de 2005, le Conseil a conclu qu'il serait prématuré d'entreprendre une évaluation du rendement du Conseil avant le 31 mars 2006. Une évaluation aura donc lieu au début de l'exercice 2006–2007.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil continue d'affirmer son engagement continu à encourager la sélection d'administrateurs dont les compétences, l'expérience et les qualifications répondent aux besoins de la Société et qui, en tant que groupe, reflètent le rôle essentiel et unique de CBC | Radio-Canada à titre de radiodiffuseur public du Canada. Dans cette perspective, le Conseil a entrepris en 2005 de revoir les critères de sélection du président du Conseil et des administrateurs et en a approuvé le remaniement. Ces critères ont été présentés au gouvernement afin qu'il les prenne en considération dans le processus de sélection des nouveaux administrateurs.

De plus, le perfectionnement des membres actuels du Conseil est appuyé par des programmes de formation à l'interne et à l'externe afin de s'assurer que les questions de gouvernance et d'autres sujets d'actualité sont portés à l'attention du Conseil.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

En mars 2006, le Conseil a revu ses pratiques de rémunération. Conformément aux dispositions de la *Loi sur la radiodiffusion*, les changements apportés à la rémunération des administrateurs sont soumis à l'approbation du ministère du Patrimoine canadien. Au moment de rédiger le Rapport annuel de 2005–2006, les changements avaient été soumis à la ministre qui doit les ratifier.

LA PRÉSENCE AU CONSEIL

La présence des administrateurs aux réunions du Conseil est consignée et fait l'objet d'un rapport chaque année devant le Comité des nominations et de la gouvernance.

POLITIQUE SUR LA DÉNONCIATION

En septembre 2004, CBC | Radio-Canada a présenté une politique sur la dénonciation, la politique institutionnelle sur la divulgation d'actes répréhensibles. Des séances d'information ont été organisées dans les différents secteurs de la Société, à l'échelle du Canada, pendant le printemps et l'été de 2005 afin de présenter la nouvelle politique et ses lignes directrices.